

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 JUILLET 2022

DELIBERATION N°2022.00321

SALON ECOMOBILITE A SAINT-CHAMOND

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 01 juillet 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 53

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de voix : 58

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE,
M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,
M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ
GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,
M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-
FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT

RECU EN PREFECTURE

Le 19 juillet 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220707-D20220032110

Date de mise en ligne : 19 juillet 2022

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,
M. Marc CHAVANNE, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Christian SERVANT, M. Gérard TARDY,
M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 JUILLET 2022

SALON ECOMOBILITE A SAINT-CHAMOND

Saint-Etienne Métropole est engagée dans un projet territorial de développement durable ambitieux qu'elle met en place avec de nombreuses structures de son territoire. La Métropole soutient des associations dont les activités répondent à ses propres objectifs, dans le but de démultiplier le nombre de projets positifs d'évolution des pratiques, notamment concernant les nouvelles formes de mobilités.

La Fédération Française de Motocyclisme (FFM), consciente que l'activité motocycliste exerce une pression sur l'environnement comme toute activité humaine, s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique volontariste et responsable en direction de ses organes affiliés, des pratiquants licenciés ou non et des acteurs du secteur industriel et marchand. Dans l'objectif d'imaginer de nouvelles réponses, la FFM a lancé une réflexion générale sur les nouvelles énergies. Le développement de la moto électrique en sport moto en est le point central.

C'est dans ce contexte que le Motoclub de Saint-Chamond, cinquième plus important Motoclub de France, affilié à la Fédération Française de Moto et fort de 403 licenciés, a décidé d'organiser le premier salon Outdoor du 2 roues électriques tout terrain du 02 au 03 juillet 2022.

Deux objectifs sont poursuivis dans le cadre du déroulé de cet événement : d'une part, préparer en douceur le monde du deux roues à la transition du thermique à l'électrique, d'autre part sensibiliser, informer et guider le grand public dans son passage à la mobilité douce.

C'est pourquoi Saint-Etienne Métropole a décidé de soutenir l'association Motoclub de Saint-Chamond dans le cadre de cet événement.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention au Motoclub de Saint-Chamond d'un montant de 2 500 € ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au compte 65748/SUBCV.**

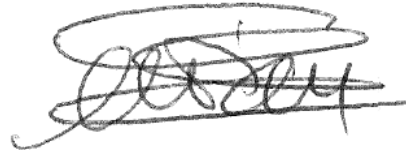
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

La Secrétaire de séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU